

LE BAIL D'HABITATION NU

En résumé

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

Ces formations pourraient également vous intéresser :

- [Formation sur le bail meublé.](#)
- [Formation bail commercial ou professionnel.](#)

Objectifs

Etre en capacité d'appréhender les principaux points du bail d'habitation nu

Programme

Contenu et informations obligatoires

Les clauses interdites

L'information locataire et les diagnostics obligatoires (prise en compte du nouveau DPE)

Les annexes au bail

Le permis de louer

Durée

L'état des lieux et le dépôt de garantie

En cours de bail

Les obligations des parties

Les obligations du bailleur

Les obligations du locataire

Le loyer

Fixation

Encadrement des loyers dans les zones concernées

Révision du loyer

Réévaluation du loyer en cours de bail

Les charges locatives

Définition

Les charges récupérables

Les charges non récupérables

Le mode de répartition (réel – forfait – mode de répartition entre locataires ou colocataires)

Le paiement des charges

Les clauses bail

L'estimation des charges

Périodicité du paiement

Durée

1 jour(s) / 7 heure(s)

Effectif

De 3 à 8 stagiaires

Tarif

300 € NET

Pour qui ?

Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.

Prérequis

Une expérience dans le domaine de l'immobilier est souhaitée.

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACLO-0000-CAI-01

La régularisation

La prescription

Inventaire des réparations

La fin du bail

Congé donné par le bailleur

Congé donné par le preneur

Les garanties du bailleur

Le dépôt de garantie (versement et restitution)

Interdiction de cumuler assurance et caution (sauf étudiant ou apprenti)

Les assurances de loyers impayés et dégradations locatives

Les différents types de caution

Le recouvrement dans le cadre d'une garantie

Visale

GLI

Les différents types de cautions



Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques

Moyens techniques

Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro / haut-parleurs. Connexion internet haut débit.

Suivi d'action

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mises en pratiques, présentations ... qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation



Intervenants

Cette formation est animée par un consultant professionnel formateur spécialisé dans les domaines de formation.

Tous nos formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.



Évaluation

Une évaluation des acquis sera réalisée en fin de formation par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des connaissances et développement des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.